

La prostitution ainsi que le trafic de drogue constituent les deux principales composantes de l'économie illégale au Luxembourg. À travers les revenus qu'elles procurent à certains résidents, ces activités font partie intégrante de la richesse nationale telle que mesurée par le Revenu National Brut (RNB).

Eurostat, en collaboration avec les Etats membres de l'Union européenne, a défini un cadre méthodologique permettant d'intégrer l'économie illégale dans les comptes nationaux, tout en assurant la comparabilité entre les différents Etats membres. Ces estimations seront prises en compte dans tous les Etats membres à partir de septembre 2014 lors du calcul des différents agrégats définis par le système européen des comptes nationaux révisé (SEC 2010).

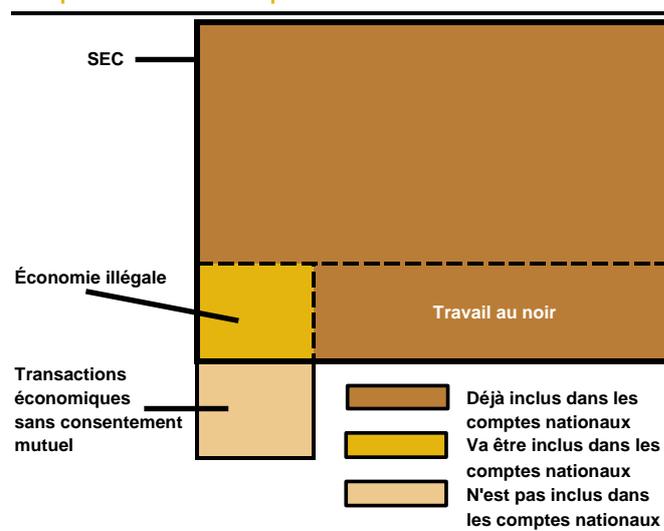
Après une première estimation des activités économiques illégales en 2006, le STATEC vient de réaliser une estimation de leur impact sur le Produit intérieur brut (PIB) et le RNB de 2012. Cette dernière, évaluée à un peu moins de 0.3% du PIB et du RNB, est faible, mais cependant significative, si on la compare avec celle de certaines branches d'activité de l'économie légale.

Quel est le périmètre des activités économiques illégales ?

Les activités économiques illégales couvrent les transactions économiques réalisées entre parties prenantes consentantes, mais qui sont interdites par la loi. Il s'agit de la production de biens et services dont la vente, la distribution ou la possession est interdite par la loi.

Les activités illégales font partie de l'économie non observée qui comprend également les activités cachées et souterraines qui ne sont pas déclarées afin d'éviter tout contrôle de la part des autorités (travail au noir), et les activités dites informelles qui ne font l'objet d'aucune écriture.

Schéma 1 : Ce qui est inclus, ce qui sera inclus et ce qui ne le sera pas au sein des comptes nationaux



Source : STATEC

Au sein de l'UE, ces activités concernent essentiellement la production et le trafic de drogues illégales, la prostitution, la contrebande d'alcool et de produits du tabac. L'étude réalisée au Luxembourg ne porte que sur le trafic de drogues illégales et la prostitution car la contrebande d'alcool et de produits du tabac n'y est pas significative.

Pourquoi prendre en compte l'économie illégale dans les comptes nationaux ?

La prise en compte des activités illégales était prévue dans le SEC 1995 et l'est toujours dans le SEC 2010, mais elle avait été, par convention, exclue pour les pays de l'UE jusqu'à ce jour pour des raisons pratiques : absence de méthodologie harmonisée de mesure de l'économie illégale et manque de données fiables et comparables. Toutefois depuis le milieu des années 2000, des études pilotes pour estimer l'impact de l'économie illégale ont été réalisées. Ces études ont permis à Eurostat et aux États membres de définir des méthodes harmonisées d'estimation pour les différentes catégories d'activités illégales (production et trafic de drogue, prostitution, contrebande).

Il est donc maintenant possible d'améliorer l'exhaustivité de la couverture du RNB, agrégat qui mesure la richesse nationale. Ceci est d'autant plus nécessaire que le RNB est utilisé comme assiette d'une partie de la contribution des États membres au budget communautaire (4^{ème} ressource propre RNB) et que l'exhaustivité de sa mesure répond à un souci de justice et d'égalité de traitement entre les États membres. Notons enfin que si la comparabilité va s'améliorer au niveau européen, elle va diminuer au niveau mondial du fait notamment que certains pays, à l'instar des États-Unis, ne les incluent pas encore dans leur comptes nationaux.

Le trafic de drogue

D'une façon générale, les activités illégales liées à la drogue sont le fait d'unités économiques résidentes qui réalisent les activités suivantes :

- la culture de drogue sur le territoire national (cannabis, champignons hallucinogènes et autres substances interdites) pour compte propre ou pour la revente ;
- la production de drogue de synthèse dans les laboratoires installés sur le territoire et la transformation locale de drogue ;
- les marges commerciales réalisées sur le commerce de drogue (le trafic de drogue).

Seule cette dernière forme d'activité est significative au Luxembourg. Toutes les drogues illicites disponibles y sont importées, en grande majorité des Pays-Bas, et dans une moindre mesure de Belgique. Les services chargés de la répression de ce trafic (Police et Douanes) considèrent que près de la moitié des trafiquants alimentant le marché luxembourgeois sont des personnes résidant au Luxembourg.

Les drogues illégales présentes sur le marché luxembourgeois sont essentiellement l'héroïne, la cocaïne, le cannabis et l'ecstasy, les autres produits étant marginaux.

L'estimation de la valeur des drogues disponibles est une estimation indirecte reposant sur une estimation de la consommation de drogues par les résidents. Celle-ci a été réalisée pour chacun de ces quatre produits principaux. Pour chaque produit, le volume consommé a été évalué en multipliant le nombre estimé de consommateurs par leur consommation annuelle moyenne. Cette évaluation a été faite pour deux groupes de consommateurs distincts : les usagers problématiques et les autres consommateurs assimilés à des consommateurs occasionnels. Le volume de la consommation de chaque produit a été valorisé avec le prix moyen pratiqué sur le marché luxembourgeois.

La valeur ajoutée créée par le trafic de drogue a été estimée comme étant égale aux marges commerciales réalisées par les trafiquants résidents. Ces marges sont réalisées grâce aux différences de prix entre le marché de détail luxembourgeois et les marchés néerlandais et belges sur lesquels s'approvisionnent les trafiquants, ainsi que sur la différence de taux de pureté du produit entre ces deux marchés (les trafiquants diluent plus ou moins les produits qu'ils achètent avant de les revendre).

Différentes sources de données ont été utilisées pour réaliser ces estimations. L'estimation de la consommation repose généralement sur des enquêtes de santé en population générale qui fournissent des taux de prévalence de la consommation des différents produits : prévalence actuelle (proportion de personnes ayant consommé le produit au cours des 30 derniers jours) et prévalence annuelle (proportion de personnes ayant consommé le produit au cours des 12 derniers mois).

En l'absence de résultats provenant de telles enquêtes au Luxembourg, les estimations ont été construites à partir des taux de prévalence estimés sur des sous-populations ou observés dans les pays limitrophes, et des informations relatives aux usagers problématiques de drogue fournies par le Réseau Luxembourgeois d'Information sur les Drogues et les Toxicomanies (RELIS). Les services de la Police et des Douanes ont fourni des informations sur les prix et la pureté des produits, ainsi que sur l'organisation du trafic spécifique à chaque produit.

La prostitution

Le Luxembourg est, au regard de la prostitution, un pays dit « abolitionniste » : il n'y a pas d'interdiction de la prostitution lorsqu'elle est faite par une personne majeure de son plein gré et pour son propre compte. Néanmoins, le proxénétisme ou les troubles sur la voie publique créés par des activités de prostitution sont réprimés. Toutefois l'exercice de la prostitution reste en grande partie clandestin et prend souvent des formes d'activités illégales :

- Activité exercée par des personnes qui n'ont pas le droit d'exercer une activité économique dans le pays.
- Activité exercée en détournement d'une activité légale règlementée.

D'après les différents services au contact de la prostitution au Luxembourg et les différentes études faites sur ce phénomène, celle-ci prend plusieurs formes : prostitution de rue, dans les cabarets, dans les salons de massage, en appartement, et prostitution des escortes. Alors que, de l'avis des observateurs, la prostitution dans les cabarets s'est fortement réduite suite à l'abolition du régime des visas d'artistes en

2004, d'autres formes de prostitution se sont développées comme la prostitution en appartement et dans les salons de massage qui recrutent une partie importante de leur clientèle par internet. Les prostituées de rue, des cabarets et des salons de massage sont en grande majorité des non-résidentes qui séjournent moins de six mois dans le pays, alors que celles qui travaillent en appartement et les escortes sont majoritairement des résidentes. La clientèle est essentiellement une clientèle de résidents, mais avec une part très significative de frontaliers pour la prostitution en appartement et salons de massage (prostitution de jour).

L'estimation de l'impact de la prostitution est plus complexe que celui de la drogue du fait de la spécificité du schéma économique propre à chacune des formes de prostitution. Deux types d'organisation ont été différenciés pour réaliser les estimations :

- des unités économiques assimilées à des travailleurs indépendants, pour la prostitution de rue et la prostitution des escortes ;
- des unités économiques résidentes, ayant une activité pendant au moins une année et un centre d'intérêt économique dans le pays, celui-ci pouvant se traduire par ailleurs par une activité légale. Dans ce modèle, l'unité économique regroupera l'activité de plusieurs prostituées. Ce modèle a été retenu pour les autres formes de prostitution (cabaret, appartement, salon de massage).

L'estimation de la production de services de prostitution est faite pour chacune des formes de prostitution existante. La production de ces services est évaluée à partir de l'estimation du nombre de prostituées, du nombre de prestations par période (nombre de passes) et du coût moyen unitaire de la prestation. La valeur ajoutée est obtenue en déduisant de la production une estimation de la valeur des consommations intermédiaires (coût des vêtements, produits et accessoires utilisés pour la prestation).

Selon le SEC, seule la valeur ajoutée imputable aux unités économiques résidentes est à prendre en compte. Pour éviter les doubles comptes inhérents au second modèle économique identifié plus haut, la valeur ajoutée provenant de la prostitution pouvant être déjà enregistrée dans les comptes nationaux sous le couvert d'une activité légale doit être exclue de celle imputable aux activités illégales. Les prestations sur le territoire par des prostituées indépendantes non-résidentes sont enregistrés en importations de services et en consommation finale des ménages et n'impactent de ce fait pas le PIB.

Il est également nécessaire d'estimer les dépenses de consommation finale en service de prostitution. Selon la méthodologie européenne, seuls les ménages consomment des services de prostitution et ce type de

service ne fait pas partie des consommations intermédiaires des entreprises. Une partie de cette consommation des ménages peut avoir lieu à l'étranger, au cours de voyages. La méthodologie européenne recommande d'exclure ces dépenses du champ d'observation associé à l'économie illégale, car elle admet l'hypothèse qu'elles sont déjà enregistrées dans les dépenses de tourisme faites à l'étranger. Les achats de services de prostitution par les ménages résidents retenus sont donc les achats effectués dans le pays auprès de prostituées résidentes ou non-résidentes. Enfin, une partie de la production des services de prostitution est consommée par des non-résidents, en particulier les travailleurs frontaliers.

Pour passer au revenu des résidents provenant de la prostitution, il est nécessaire d'estimer la part de la valeur ajoutée créée par des unités résidentes qui est transférée à l'étranger sous forme de revenu, ainsi que les revenus tirés de la prostitution perçus par des résidents provenant d'unités non résidentes. Le seul transfert de revenu à l'étranger retenu comme significatif est la rémunération des prostituées non résidentes travaillant dans les cabarets, appartements et salons de massage.

Une des difficultés majeures pour réaliser ces estimations sur la prostitution a été de réunir les données nécessaires. Peu d'études ont été réalisées au Luxembourg sur ce sujet et les données disponibles sont très partielles. Des informations ont également été trouvées dans les rapports préparés pour des organismes internationaux décrivant la situation de la prostitution dans les différents pays européens. Une confrontation de ces données a été faite avec d'autres sources dont celles de la Police.

L'impact des activités économiques illégales sur le PIB et le RNB du Luxembourg

Avec une contribution estimée à 0.23% du PIB, l'impact des activités économiques illégales sur l'économie luxembourgeoise est faible, mais néanmoins significatif. La contribution de ces activités au PIB est comprise entre celle de la branche « agriculture, sylviculture et pêche » (0.30%) et « coiffure » (0.21%).

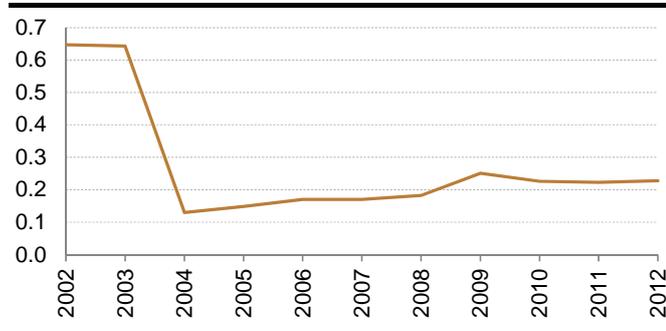
Tableau 1 : Impact des activités économiques illégales en 2012

	Unité	Valeur
PIB du Luxembourg	million d'€	42 918
Contribution de la prostitution au PIB	% du PIB	0.21%
Contribution du trafic de drogue au PIB	% du PIB	0.02%
Contribution des activités illégales au PIB	% du PIB	0.23%
RNB du Luxembourg	million d'€	29 243
Contribution de la prostitution au RNB	% du RNB	0.22%
Contribution du trafic de drogue au RNB	% du RNB	0.02%
Contribution des activités illégales au RNB	% du RNB	0.24%

Source : STATEC

Parmi les deux types d'activités illégales retenues, la prostitution est celle qui a l'impact économique le plus important, contribuant à 0.21% du PIB et 0.22% du RNB. Cet impact est à peu près stable depuis 2004, année qui marquait une forte baisse imputable à la suppression du visa d'artiste.

Graphique 1 : Forte réduction de l'impact de la prostitution sur le RNB en 2004 suite à la suppression du visa d'artiste (en %)



Source : STATEC

L'évolution observée depuis 2004 s'explique par le développement des nouvelles formes de prostitution (prostitution en appartement) et une légère reprise de l'activité des cabarets.

Le tableau 2 synthétise les flux économiques relatifs aux services de prostitution offerts sur le marché luxembourgeois. L'offre sur ce marché (production et importations de services) s'équilibre avec la demande (consommation finale par les ménages et exportations de services). La dernière partie du tableau décrit les échanges avec l'étranger de revenus tirés de ce marché.

Tableau 2 : Les principaux flux économiques liés aux services de prostitution en 2012 (en millions d'€)

Production (1)	91.9
Consommations intermédiaires (2)	0.5
Valeur ajoutée (3=1-2)	91.4
Importations (4)	11.1
Ressources (5=1+4)	103.0
Dépenses de consommation des ménages (6)	80.4
Exportations (7)	22.6
Emplois (8=6+7)	103.0
Rémunération des salariés versée au Reste du Monde (9)	27.8
Solde des revenus primaires (10=3-9)	63.6
Transferts courants divers entre ménages (Emplois) (12)	7.5

Source : STATEC - Enquête sur la sécurité 2013

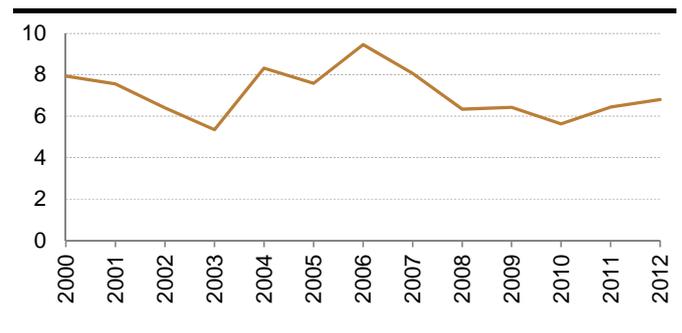
La prostitution génère aujourd'hui de nombreux flux économiques entre les différents acteurs impliqués (prostituées et clients), flux qui traversent les frontières. Ceux-ci peuvent être rapidement modifiés suite à l'évolution du cadre légal de la prostitution au Luxembourg ou dans les pays voisins. Ainsi, il est probable que la pénalisation des clients des prostituées en France va avoir un impact au Luxembourg, comme pourrait l'avoir une modification de son cadre légal au

Luxembourg. De nouvelles estimations doivent donc être faites dès que le contexte de la prostitution change.

L'impact économique de la drogue est beaucoup plus faible. L'impact sur le RNB diminue au cours des dix dernières années, passant de 0.03% à 0.02%. Cette tendance s'explique par la réduction continue de la consommation d'héroïne sur les dix dernières années, drogue dont le trafic a l'impact économique le plus important du fait de son nombre de consommateurs et du coût élevé du produit. La croissance de la consommation de cannabis sur la période ne compense pas cette réduction.

Alors que structurellement le volume de la consommation de drogue évolue lentement, voire peu, les variations de la valeur ajoutée générée par le trafic de drogue durant la période ont pour principale origine les variations importantes des prix et des taux de pureté des produits. Le pic observé entre 2004 et 2006 est lié à l'augmentation du prix de l'héroïne de cette période.

Graphique 2 : L'évolution accidentée de la valeur ajoutée générée par le trafic de drogue (en millions d'euros) est due aux variations du prix de l'héroïne



Source : STATEC

Comme indiqué plus haut, l'impact de la drogue est dix fois inférieur à celui de la prostitution lorsqu'on l'observe sous l'angle de la production et des revenus générés. L'origine de cette différence vient du fait que la drogue est totalement importée. Mais observé à travers les dépenses de consommation faites par les ménages pour ces deux types de produits issus de l'économie illégale, cet écart est beaucoup moins marqué : les ménages consacrent à la drogue un quart de ce qu'ils dépensent en services de prostitution (19.6 millions d'euros pour les drogues illégales contre 80.4 millions d'euros de services de prostitution).

**Institut national de la statistique
et des études économiques**

info@statec.etat.lu

Tél.: 247-84219

www.statistiques.lu

ISSN 2304-7135